



— CONDUITE ACCOMPAGNÉE

CADRE DE VIE

Le pays des vallons de Vilaine et notamment la ville de Goven, située à 12km plus au sud de Rennes, accueillera le séjour d'apprentissage à la conduite au cours de l'été 2012. L'accueil des apprentis conducteurs se fait à la Maison Familiale et Rurale, maison de caractère, dans un cadre champêtre et verdoyant. L'hébergement de nos vacanciers se fait en chambres de 2 à 5 lits toutes équipées d'une salle de bain. La maison dispose d'une salle à manger et de plusieurs salles d'activités pour les animations et veillées organisées par nos équipes.

PROGRAMME

- 32 heures de formation aux règles de circulation.
- 20 heures d'apprentissage à la conduite.
- Une présentation unique à l'examen du code de la route.
- Entretien pédagogique (AFFI et Test préalable de l'accompagnateur) de fin de formation si obtention du code et niveau d'acquis à la conduite suffisant.

AUTRES ACTIVITÉS

Jeux de société. Activités sportives. Grands jeux extérieurs. Soirées à thème.

DESSCRIPTIF DU SÉJOUR

Ce séjour permet aux jeunes de pouvoir bénéficier d'une formation à la conduite accompagnée plus rapide, en 18 jours et plus intense qu'une formation dans une auto-école classique. Présentation des jeunes à l'examen du code de la route et délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale si le dossier administratif est enregistré dans les temps en préfecture. Une attestation préalable à l'accompagnement sera délivrée sur place, sous conditions, aux accompagnateurs.

LA FORMULE APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE :

- La conduite accompagnée est une méthode d'apprentissage de la conduite alliant une formation initiale identique à celle du "permis traditionnel" associé à une période progressive de conduite avec un accompagnateur.
- Pour s'inscrire l'adolescent doit avoir 16 ans et un mois au premier jour du séjour.
- Sa réussite à l'examen théorique (code) d'une part et l'attestation de formation initiale en poche permettent à l'adolescent de conduire avec ses parents jusqu'à son passage de l'examen pratique, dès ses 18 ans révolus.
- Cette formule implique un délai minimum d'un an entre l'obtention de l'autorisation de conduire et le passage de l'examen pratique. En outre, deux rendez-vous pédagogiques à la charge des familles sont à valider.

- Les avantages de la formule :
 - Accompagnement du jeune dans sa première année de conduite.
 - Suivant les compagnies d'assurances :
 - La surprime d'assurance « jeune conducteur » est souvent réduite de moitié la première année.
 - Elle peut disparaître, dès la seconde année.
- C'est aussi près de 80 % de réussite lors de l'examen du permis de conduire pour généralement 50 % en formation traditionnelle.

AVANT LE SÉJOUR : Constitution du dossier administratif
Dès l'inscription du jeune, nous envoyons un dossier au domicile de la famille. Ce dossier est à nous renvoyer avec un délai à respecter.
La famille peut choisir son Ecole de Conduite Française, parmi la liste donnée pour l'après stage ou faire le choix d'une autre Auto Ecole.



► DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité en cours de validité au moment de l'inscription et à apporter sur le centre de vacances pour le passage de l'examen du code de la route / Dossier administratif à compléter par les familles / Rendez-vous pédagogique pour un membre de la famille sur le centre de vacances avec Test préalable à l'accompagnement à la fin de la formation SI réussite au code de la route ET validation d'acquis à la conduite pendant la formation.

QUOTIENT FAMILIAL	< à 328	328-400	401-494	495-623	624-798	799-1037	1038-1369	1370-1824	1825-2428	> à 2428
PALIER	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
SUBVENTION ODOD	1505	1460	1414	1391	1323	1232	1140	1026	958	912
PARTICIPATION FAMILLE	775	820	866	889	957	1048	1140	1254	1322	1368

PRIX DE REVIENT DU SÉJOUR : 2280€

SÉJOUR **n°46**

16 - 17 ans

Du 11 au 28 Juillet

**Nouveauté
2012**

• Implantation
350km de Paris

• AGE OBLIGATOIRE
16 ans et 1 mois à 17 ans

• Durée du séjour
18 jours

• Organisateur
Loisir Club
Site internet :
<http://www.loisirs-club.fr/>